

Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **37 (1892)**

Heft 9

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Gros de Vaud) sera mis en vente au printemps 1893; il sera sous tous les rapports digne de prendre place dans la collection des guides Cornaz-Vulliet.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a accordé à M. Hugo *Pietzker*, de Vira (Tessin), capitaine à Lucerne, avec remerciements pour les services rendus, la démission, qu'il a sollicitée, de ses fonctions d'instructeur de II^e classe de cavalerie.

En même temps, il l'a promu au grade de major de cette arme.

Le Conseil fédéral, sur la proposition de son département militaire, a décidé d'appeler aux cours de répétition qui auront lieu cette année des bataillons d'infanterie de landwehr du II^e corps d'armée, tous les officiers de troupe incorporés.

Par contre ne seront commandés à ces cours de répétition que les sous-officiers et les soldats des six plus jeunes années d'âge.

Le Conseil fédéral a nommé officiers dans les troupes sanitaires les personnes dont les noms suivent et qui ont passé avec succès la 2^{me} école préparatoire pour officiers sanitaires, à Bâle.

a. *Premiers-lieutenants* (médecins).

MM. Schmid, Gottfried, de Zurich. Sturzenegger, Charles, de Reute (Appenzell-Rh. ext.). Reimann, Henri, de Wald, à Zurich-Oberstrass. de Rham, Edmond, de Giez, à Jouxens près Lausanne. Minnich, Walter, de Baden (Argovie). Bircher, Max, de Küttigen, à Ausser-sihl. Näf, Jean, d'Oberuzwyl, à Wattenwyl. Kündig, Auguste, de Bâle. Emmer, Frédéric, de Beatenberg, à Bâle. Aebi, Werner, de Seeberg, à Interlaken. Meier, Otto, d'Otelfingen, à Zurich. Notz, Hermann, de Zurich, à Gossau (Zurich). Perrochet, Charles, de la Chaux-de-Fonds. Meyer, Ferdinand, de Grosswangen, à Münster (Lucerne). Nötzli, Jean, de Höngg, à Zurich. Stocker, Alfred, de Büron, à Lucerne. Cathomas, Jean-Baptiste, de Somvix, à Truns. Häni Rodolphe, de Wengi (Berne), à Bâle. Koch, Emile, de Ruswyl. Narbel, Charles, de Goumoëns-la-Ville, à Berne. Gaillard, Alois, de Sergey, à Lausanne. Milliquet, Albert, de Pully, à Lausanne. Brehm, Arnold, d'Elay près Moutier, à Malleray.

b. *Lieutenants* (pharmaciens).

MM. Reutti, Xavier, de Wyl (St-Gall). Schoop, Conrad, de Dozwel, à Weinfelden.

Le Conseil fédéral a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. le colonel Gressly, comme chef du matériel. L'honorable colonel entrerait au service de l'usine Krupp.

Le Département militaire fédéral a désigné pour assister aux manœuvres allemandes à Cassel M. le colonel Wille, chef d'arme et instructeur-chef de la cavalerie, et M. le lieut.-col. d'état-major de Pury ; pour les manœuvres françaises des IX^{me} et XII^{me} corps d'armée à Limoges MM. le colonel de Perrot, instructeur d'artillerie de 1^{re} classe et le lieut.-col. de Roguin, de l'administration.

Il résulte d'un état des réserves d'habillement existant au 31 décembre 1891 dans les arsenaux des cantons, que ces réserves sont totalement insuffisantes, d'autant plus qu'une grande partie des effets qui les composent devraient être remis au landsturm en cas de mobilisation.

Le département militaire fédéral a attiré sur ce point l'attention des gouvernements cantonaux, leur rappelant qu'ils doivent employer à l'entretien de la réserve le 10 0/0 de la somme qui leur est allouée annuellement pour l'équipement de leurs recrues.

Berne. — Le chevalier d'industrie Hoffmann, dit baron de Courtier, qui a été dernièrement l'objet d'un arrêté d'expulsion, est parti pour les Verrières jeudi matin, accompagné d'un gendarme en uniforme, ce qui paraissait le vexer fort. Il a laissé pousser sa barbe. L'agent a pris les billets au guichet et lui a rendu dix francs dont on l'avait soulagé lors de son arrestation. Cette expulsion est la première, dit le *Nouvelliste*, qui ait été ordonnée par les autorités fédérales dans ces conditions et pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la politique. On se demande pourquoi on ne l'a pas jugé pour ses abus de confiance envers plusieurs de nos officiers supérieurs.

France. — Par décision présidentielle du 29 août 1892, M. Charpentier du Moriez, chef de bat. d'inf. brev. hors cad., employé au 2^e bur. de l'ét.-maj. de l'armée, a été désigné pour occuper le poste d'attaché milit. à l'ambassade de la République française en Suisse.

— Au 1^{er} octobre prochain deux nouveaux régiments de cavalerie seront créés conformément aux lois du 27 juillet 1887 et 10 février 1890. Ces deux régiments seront probablement le 31^e dragons et le 14^e hussards.

Au 1^{er} octobre 1892, la cavalerie française se composera donc de 89 régiments, savoir 13 de cuirassiers, 32 de dragons, 21 de chasseurs, 14 de hussards, 6 de chasseurs d'Afrique et 4 de Spahis. Le complet légal, qui est de 91 régiments par la création du 14^e cuirassiers et du 32^e dragons, ne sera atteint que le 1^{er} octobre 1893.

— Chaque année les grandes manœuvres ont pour objet d'expérimenter une partie quelconque de notre vaste organisation militaire, dit le *Moniteur de l'armée*.

On sait que la nouvelle loi tend à porter à dix ans le temps de la durée du service dans la réserve, de telle sorte que les régiments

mixtes sont destinés à se transformer et à devenir des régiments supplémentaires de l'armée active.

Les manœuvres qui vont avoir lieu auront donc pour objectif la formation et l'utilisation de ces nouveaux régiments.

Comme les formations de seconde ligne ne peuvent avoir ni un état-major distinct ni des services spéciaux d'ambulance, d'intendance, etc., il s'agit de les rattacher à ces services de l'armée active.

On pourra donc, par cette incorporation des troupes de seconde ligne dans la première ligne, apprécier les facilités d'évolution et de combat soit de la brigade à trois régiments, soit de la division à trois brigades, soit du corps d'armée à trois divisions.

Voici comment seront répartis les régiments de formation nouvelle : dans la 2^e région, la 4^e division sera renforcée par une brigade mixte et donnera ainsi le type de la formation à trois brigades.

Dans la 13^e région, les 49^e et 52^e brigades seront chacune renforcées par un régiment mixte et donneront le type de la brigade à trois régiments.

Enfin les 9^e et 12^e corps d'armée recevront chacun une division supplémentaire composée de brigades de réserve et donneront le type du corps d'armée à trois divisions : deux divisions de l'armée active et une division de réserve. C'est le type adopté par l'Allemagne.

Dans l'Est les manœuvres seront marquées, outre l'incorporation d'une division mixte dans le corps d'armée, par la réunion et l'utilisation des régiments régionaux.

La France comprend, on le sait, 145 subdivisions de régiment formant chacune, en réservistes, un régiment actif, un régiment mixte et un régiment territorial.

Or, comme il a été matériellement impossible de faire une division absolument exacte, on a eu un excédent de 18 régiments qui n'ont pas de subdivision propre et qui servent de compensateur.

Ces 18 régiments sont en garnison sur les frontières de l'Est et du Sud Est et avaient reçu, pour cette raison, le nom de régiments régionaux. Ils constituaient, en quelque sorte, des unités distinctes.

M. de Freycinet, frappé de cette anomalie, a constitué avec ces régiments les 39^e et 40^e divisions et la division des Vosges. Ces trois divisions vont, pour la première fois, se trouver réunies et donneront ainsi la preuve de leur existence.

La division des Vosges, composée surtout de chasseurs à pied, manœuvrera dans le massif montagneux dont elle porte le nom et qu'elle a plus particulièrement mission de défendre.

Les 39^e et 40^e divisions, renforcées par une division mixte, formeront un corps d'armée à trois divisions, dont une mixte, sous la direction du général Jamont. Ce corps d'armée manœuvrera de Toul à Lunéville, de concert avec la 2^e division de cavalerie indépendante.

On se propose également d'étudier dans toutes les régions un nouvel ordre de marche destiné à hâter la concentration des troupes.

Italie. — L'Italie vient d'avoir deux grandes et belles journées : le 6 septembre une admirable revue à Foligno, passée par le roi Humbert, terminant les grandes manœuvres des VII^e et IX^e corps en Ombrie, et le 8 septembre les splendides fêtes Colombiennes de Gênes, où le roi et la reine ont reçu les hommages de douze escadres européennes et américaines. Après Leurs Majestés italiennes, vivement acclamées, les honneurs paraissent avoir été pour l'escadre

française de l'amiral Rieunier. Comme seul point noir on signale que l'amiral français a reçu la visite de tous les autres commandants d'escadre sauf de l'amiral allemand ; à quoi les journaux allemands répliquent qu'ils ne connaissent aucun règlement ni usage leur imposant cette obligation d'étiquette. A part cette vétille tout s'est fort bien passé ; la cordialité qui a régné entre ces douze escadres exposant côte à côte de formidables armements a été si parfaite qu'on peut dire que la grande réunion colombienne de Gênes a été le vrai Congrès de la paix de 1892.

— Cialdini, un des généraux les plus illustres de l'Europe, vaillant soldat d'aventure, brave et loyal, ne devant qu'à son épée la situation éminente par lui occupée, vient de mourir.

Cialdini était le fils d'un ingénieur distingué qui le destinait à la médecine et l'avait envoyé faire ses études à Parme. Au moment de l'insurrection de 1831, l'étudiant s'engagea dans les milices nationales sous les ordres du général Zucchi ; après la capitulation d'Ancône, où les insurgés s'étaient enfermés, il se réfugia en France et gagna Paris afin d'y continuer ses études médicales.

En 1833, Cialdini s'engagea dans les troupes étrangères recrutées par don Pedro pour soutenir les droits de la jeune reine constitutionnelle du Portugal, dona Maria, et fut promu sous-lieutenant à la suite de brillants faits d'armes.

La guerre, à peine terminée en Portugal, recommença en Espagne entre les libéraux et les absolutistes ; Cialdini alla se joindre aux défenseurs du principe constitutionnel et devint en peu de temps aide-de-camp du général Narvæz, puis, en 1847, chef de légion de la *guardia civil*.

Envoyé à Paris en cette qualité pour étudier le fonctionnement de la gendarmerie française, il arriva au milieu de l'insurrection de 1848 et des événements d'Italie ; il repartit aussitôt pour son pays et se mit au service du général Durando.

A la défense des Monts Berici contre les Autrichiens, il reçut une grave blessure qui mit pendant longtemps sa vie en danger ; dès que ses forces le lui permirent, il rentra en Piémont et reçut le commandement du 23^e régiment d'infanterie, à la tête duquel il combattit vaillamment à la malheureuse journée de Novarre.

En 1855, quand le Piémont envoya 15,000 hommes en Crimée, Cialdini commanda l'une des brigades qui formaient ce corps.

En 1859, il organisa les chasseurs des Alpes de Garibaldi, et, à la tête de la quatrième division piémontaise, battit les Autrichiens à Casale, à Borgo-Vercelli et à Palestro ; c'est au lendemain de cette dernière affaire qu'il fut nommé lieutenant-général.

L'année suivante Garibaldi envahissait les Etats pontificaux, dont il annexait la moitié au nouveau royaume d'Italie, après avoir anéanti les troupes de Lamoricière à Castelfidardo.

En 1861, Cialdini rentra dans le royaume des Deux-Siciles, prit Gaëte et Messine et mit fin, par ces deux faits d'armes, à la guerre qui ensanglantait l'Italie méridionale. Il reçut à cette occasion le titre de duc de Gaëte.

Lors de la guerre de 1870, il se montra favorable à la France et se prononça hautement pour que l'Italie intervint en sa faveur.

Accrédité, en 1876, comme ambassadeur du roi d'Italie près le gouvernement français, il conserva ce poste jusqu'en 1882.

— Le ministère de la guerre italien a pris une large part à l'exposition organisée, par la ville de Gênes, pour les fêtes données à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. Voici quelques indications sur les objets qu'il a exposés :

Un obusier de 28 c/m, en fonte, fabriqué à Turin ; l'affût et le sous-affût sortent de la fonderie de Lagaccio. Destinée à la défense des côtes, cette pièce pèse près de 11 tonnes et lance à 7.650 mètres, avec une charge de 20 kilogrammes de poudre, un projectile de 216 kil. 700.

Un canon de siège de 15 c/m en acier rayé, également fabriqué à Turin. Cette bouche à feu toute nouvelle lance à 8.500, avec une charge de 9 kilogrammes de poudre, un projectile de 31 kilogrammes.

Un mortier de 24 c/m ; deux petits canons de 7 c/m et de 9 c/m en bronze ; un canon à tir rapide en acier, du calibre de 42 m/m, système Nordenfeldt.

Les Italiens ont acheté une certaine quantité de canons de ce modèle et doivent les employer dans l'attaque et la défense des fortifications de montagne. La pièce et son affût sont transportables à dos de mulets. Muni de son obturateur, le canon Nordenfeldt pèse 91 kilogrammes et tire l'obus, le shrapnell et la boîte à mitraille. Le poids de l'obus et du shrapnell est de 1 kil. 134 ; celui de la charge de poudre, de 270 grammes ; la portée maximum obtenue avec ces projectiles est de 2.540 mètres. La boîte à mitraille pèse 1 kil. 470. Le chargement, le déchargement et la manœuvre de ces canons sont simples et rapides. Tous les forts d'arrêt des Alpes en possèdent un certain nombre.

Puis viennent : une mitrailleuse à 3 canons inventée par le chef technique d'artillerie Perino et remarquable par sa légèreté ; des canons, des affûts et des projectiles d'artillerie de campagne présentés par la fonderie de Gênes, etc., etc.

Le 4^e régiment du génie a envoyé deux modèles de ponts : un pont de bateaux et un pont de chevalets. Les compagnies de télégraphistes et de spécialistes du génie (3^e régiment) ont monté une station de télégraphe de campagne et organisé le parc aérostatique au grand complet : cylindre-réservoir de gaz hydrogène, nacelle, trapèze de suspension, treuil pour la manœuvre du câble, tout y est, jusqu'aux accessoires indispensables pour stationner dans les régions aériennes, pour épier les mouvements de l'ennemi et les faire connaître, soit au moyen du téléphone, soit par des signaux optiques.

Les armes portatives sont assez nombreuses. Dans la collection, on remarque le fusil Duni à tir accéléré et le fusil Freddi à tir multiple ; bien que ces deux modèles n'aient reçu aucune consécration officielle, puisqu'ils n'ont pas été adoptés pour l'armée, on peut se rendre compte, en les examinant, des immenses progrès accomplis dans ces dernières années pour l'armement des troupes.

L'exposition de l'Institut géographique militaire de Florence appelle l'attention. Ses cartes et ses plans sont fort admirés de tous les visiteurs et justifient la réputation dont jouit cet établissement, que dirige avec tant d'habileté le lieutenant-général Ferrero.

Danemark. — Quinze mille hommes de toutes les armes prendront part, cette année, aux manœuvres d'automne ; elles auront lieu dans le sud du Jutland, et seront très probablement dirigées par le Prince héritier. Les troupes seront réparties en deux divisions qui opéreront l'une contre l'autre. Une division sera concentrée dans les

environs de Kolding, près de la frontière allemande, et l'autre dans les environs de Horsens. La bataille finale sera, à ce qu'on prévoit, livrée dans le terrain coupé où s'élève la petite ville de Skanderborg.

Belgique. — Par arrêté royal du 15 juin 1892, les quatre divisions dont se compose l'armée belge, au lieu d'être réunies deux par deux sous l'autorité de deux commandants de corps d'armée, seront placées à l'avenir directement dans la main du commandant en chef; en d'autres termes, le principe divisionnaire est redevenu la base de l'organisation de l'armée.

Ce changement, réclamé depuis longtemps, est dû à ce que les plus éminents stratégestes ont reconnu que le fractionnement en corps ne présente que des inconvénients pour des armées d'environ 100,000 hommes.

Autriche-Hongrie. — Un ancien officier, le major Attems, a proposé dernièrement un modèle de lance, qui paraît être vivement appréciée par certains officiers de cavalerie. Cette arme est à la fois légère, solide, facile à manier et... démontable; ce qui permettrait sans doute de la porter d'une façon moins gênante dans certaines circonstances, lorsqu'on n'a pas à s'en servir immédiatement. On procède, en ce moment, à des expériences fort sérieuses à ce sujet; l'arme a bien des chances d'être acceptée. (*Spectateur militaire*).

— La cartouche à blanc, actuellement employée pour les exercices de combat et les manœuvres avec le fusil modèle 1888, possède à peu près les mêmes dimensions et la même forme extérieure que la cartouche à balle ordinaire, condition nécessaire pour le fonctionnement régulier du mécanisme de répétition. Le projectile est remplacé par une sorte de bouchon en papier buvard roulé, qui fait saillie à la partie antérieure de l'étui. Ce bouchon est projeté au départ du coup, mais son peu de consistance le rend inoffensif.

Cette disposition n'est pas cependant sans présenter des inconvénients, car, outre les frais plus considérables qu'elle occasionne pour la fabrication des cartouches à blanc, elle n'exclut pas la possibilité de placer par erreur dans le magasin un chargeur muni de cartouches à balle, ainsi que le cas s'est quelquefois présenté aux manœuvres. De plus, certains accidents peuvent être à craindre lorsque, dans la dernière période du combat, par exemple, la chaîne devient très dense, et qu'on doit faire des feux sur plusieurs rangs.

D'après une information de la *Militär-Zeitung* (n° du 19 mai) on doit, aux prochaines manœuvres d'automne, faire l'essai d'un appareil d'invention récente, qui permettrait de supprimer le bouchon de papier des cartouches à blanc, et de les réduire par suite à un simple étui rempli de poudre. Cet appareil, au sujet duquel il n'a été donné jusqu'ici que des indications assez vagues, paraît consister essentiellement en une sorte de cloison en forme de plan incliné, qui peut se fixer à l'intérieur du magasin, perpendiculairement au plan de tir, et qui a pour effet de réduire la longueur du logement du chargeur d'une quantité correspondant à la différence de dimensions des cartouches à balle ordinaires et des nouvelles cartouches à blanc. Le tracé de la partie postérieure de cette cloison est déterminé de manière à permettre l'introduction successive dans la chambre des cartouches à blanc contenues dans le chargeur, et à assurer ainsi le jeu normal du mécanisme de répétition. (*Rev. milit. de l'Étranger.*)